

STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF FAVORISANT L'ACCÈS DES ENFANTS HANDICAPÉS

FRAMMOÛ DEGEMER STROLL AESAET D'AR VUGALE NAMMET

BÉNÉFICIAIRES

- Gestionnaires de structures d'accueil collectif : communes, communautés de communes et associations.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Accueil de qualité ;
- Personnel qualifié.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Financement des surcoûts liés à l'accueil d'enfants handicapés (hors soins) : personnel supplémentaire, équipements spécifiques ;
- Aide aux initiatives expérimentales favorisant cet accueil.

PIÈCES À FOURNIR

- Lettre de demande de subvention ;
- Dossier détaillant le projet : porteur, gestionnaire, budget prévisionnel, autres financements sollicités.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjoint solidarités
Direction de l'enfance et de la famille
Direction adjointe de la protection maternelle et infantile
64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 Vannes Cedex
Tél. : 02 97 54 78 35